

Formulaire obligatoire (article 302 Septies
A bis du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise SAS A.W.S.

Néant

*

A - RÉSULTAT COMPTABLE

Exercice N clos le
13 0 0 9 2 0 2 3Exercice N-1 clos le
13 0 0 9 2 0 2 2

PRODUITS D'EXPLOITATION		Exercice N clos le		Exercice N-1 clos le	
		13 0 0 9 2 0 2 3		13 0 0 9 2 0 2 2	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises * dont export et livraisons intracommunautaires	209		210	
	Production vendue { biens services * }	215		214	
		217		218	125 030
	Production stockée * (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)			222	
	Production immobilisée *			224	
	Subventions d'exploitation reçues			226	
	Autres produits			230	6 328
Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)				232	125 030
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)			234	
	Variation de stock (marchandises) *			236	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)			238	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement) *			240	
	Autres charges externes * : (dont crédit bail : mobilier - immobilier 9 566)			242	61 676
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)	243	2 875	244	3 305
	Rémunérations du personnel *			250	10 350
	Charges sociales (cf. renvoi 380)			252	8 172
	Dotations aux amortissements *			254	1 113
	Dotations aux provisions			256	
	Autres charges { dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger * } 259			262	1
	{ dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles } 260				
Total des charges d'exploitation (II)				264	84 617
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)				270	40 414
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers *	(III)		280	
	Produits exceptionnels	(IV)		290	
	Charges financières	(V)		294	0
	Charges exceptionnelles { dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies) } 347			300	675
	{ dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D) } 348				549
	Impôts sur les bénéfices *	(VII)		306	6 062
2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I+III+IV) - Charges (II+V+VI+VII)				310	33 676
B - RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2		312	33 676
Régime d'imposition	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *			316	
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles			318	
	Provisions non déductibles *			322	
	Impôts et taxes non déductibles * (cf. page 7 de la notice 2033.not)			324	6 062
	Divers* dont intérêts excédentaires des cptes-cis d'associés 247			330	675
	Ecart de valeurs liquidatives sur OPC* 248				
	Fraction des loyers versés dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option (Part de loyers dispensés de réintégration) 249			251	
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			998	
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			999	
	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				997
Deductions	Entreprise nouvelle (44. sexies) 986	Zone franche urbaine (44. sexies A) 987	Zones de restructuration de la défense (44. terdecies) 127	Zones de revitalisation rurales (44. quinquies) 138	
	Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies) 981	Jeune entreprise innovante (44. sexies A) 989	Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies) 991		342
	Divers ZFA NG (44. quaterdecies) 345	Investissements outre-mer 344	Créance due au report en arrière du déficit 346	Bassins urbains à dynamiser (BUD) (art. 44 sexdecies) 992	
	Déduction exceptionnelle (art 39 decies) A B C D E F G		Zone de développement prioritaire (44. septdecies) 993		350
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS		Bénéfice col. 1 Déficit col. 2		352	40 413
Déficit de l'exercice reporté en arrière : (Entreprises I.S. seulement)				356	
Déficits antérieurs reportables : * dont imputés sur le résultat :					360
RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITS		Bénéfice col. 1 Déficit col. 2		370	40 413
					372

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Exercice ouvert le	01102022	et clos le	30092023	Régime simplifié d'imposition	x
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	
SI PME Innovantes, cocher la case ci-contre					
SI option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case					

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société:		Adresse du siège social:	
SAS A.W.S.		PLACE DE VENOSC	
SIRET	5 1 8 5 9 8 6 3 6 0 0 0 2 6	38860 LES DEUX ALPES	
Adresse du principal établissement:		Ancienne adresse en cas de changement:	

REGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° identification de la société mère:

Certifié conforme par la Présidence

SIRET

B ACTIVITE

Activités exercées	Multiservices - Maintenance	Si vous avez changé d'activité, cochez la case
--------------------	-----------------------------	--

C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065)

1 Résultat fiscal		Bénéfice imposable au taux normal		0	Déficit
Bénéfice imposable à 15%	40 413	Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés			
2 Plus-values		PV à long terme imposables à 15%			
		PV à long terme imposables à 19%			
		Autres PV imposables à 19%			
		PV à long terme imposables à 0%			
		PV exonérées (art. 238 quindecies)			
3 Abattements et exonérations notamment en faveur des entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches					
Entreprises nouvelles, art 44 sexies	☐	Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A	☐		
Entreprises nouvelles, art 44 septies	☐	Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies	☐	Zone de restructuration de la défense art. 44 terdecies	☐
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art. 44 sexdecies	☐	Zones franches urbaines - Territoire entrepreneur, art 44 octies A	☐	Autres dispositifs	
Société d'investissement immobilier cotée	☐	Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies	☐		
		Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)		Plus-values exonérées relevant du taux de 15 %	
4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer :		dans le secteur productif, art. 244 quater W			

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt

2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065)

Recettes nettes soumises à la contribution 2,50%

F CONTRIBUTION TEMPORAIRE DE SOLIDARITE (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)

Assiette de la contribution temporaire de solidarité au taux de 33%

G ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4 (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)

1-Si vous êtes l'entreprise, tête de groupe, soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquies C-I-1), cocher la case ci-contre

2-Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée

3-Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2), cocher la case ci-contre

Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe

H COMPTABILITÉ INFORMATISÉE

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? OUI x NON Si oui, indication du logiciel utilisé CEGID

Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr. Les notices des liasses fiscales sont désormais uniquement accessibles sur le site www.impots.gouv.fr.

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable:		Nom et adresse du conseil:	
EUROPEXPERT 9 RUE SIMON NORA LE CONNESTABLE 38100 GRENOBLE			
Tél:		Tél:	
OGA/OMGA	Visueur conventionné	Identité du déclarant:	
Nom et adresse du CGA/OMGA ou du visueur conventionné:		Date: Lieu BOURG D'OISANS	
		Qualité et nom du signataire:	
N° d'agrément du CGA/OMGA/visueur conventionné		Signature	
Examen de conformité fiscale (ECF)			

N° 2065 bis
2023

I				REPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILES DISTRIBUES			
Montant global brut des distributions (1)		payées par la société elle-même	a	25 649		payées par un établissement chargé du service des titres	b
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire(s) (2)							c
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées							d
Montant des distributions							e
autres que celles visées en (a),							f
(b), (c) et (d) ci-dessus (3)							g
							h
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI (4)							i
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI							j
Montant des revenus répartis (5)							Total (a à h)
							25 649

[illegible]

* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DADS et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés (a)			10 350
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages (b)			
MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSÉES À	0 %	15 %	19 %
MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice			
MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice			
MVLT réalisée au cours de l'exercice			
MVLT restant à reporter			

Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou tous autres documents et perçus au titre de l'exercice	
Nombre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice	

Désignation de l'entreprise		SAS A.W.S.		Néant ☐ *	
Adresse de l'entreprise		PLACE DE VENOSC		38860 LES DEUX ALPES	
Numéro SIRET *		5 1 8 5 9 8 6 3 6 0 0 0 2 6			
Durée de l'exercice en nombre de mois *		1 2		Durée de l'exercice précédent * 1 2	
				Exercice N clos le 3 0 0 9 2 0 2 3	
				Exercice N-1 clos le 3 0 0 9 2 0 2 2	
				Net 3	
				Net 4	
ACTIF		Brut 1		Amortissements - Provisions 2	
Immobilisations incorporelles		010		012	
Fonds commercial *		014		016	
Autres *		028		030	
Immobilisations corporelles *		28 304		25 790	
Immobilisations financières * (1)		040		042	
1 145				1 145	
Total I (5)		044		048	
29 449		25 790		3 659	
				4 772	
STOCKS		050		052	
Matières premières, approvisionnements, en cours de production *		060		062	
Marchandises *		064		066	
Avances et acomptes versés sur commandes		068		070	
Créances (2)		072		074	
Clients et comptes rattachés *		81 138		81 138	
Autres * (3)		080		082	
Valeurs mobilières de placement		2 000		2 000	
Disponibilités		084		086	
552				552	
Charges constatées d'avance *		092		094	
Total II		096		098	
83 691				83 691	
				78 435	
Total général (I+II)		110		112	
113 139		25 790		87 350	
				83 207	
PASSIF		Exercice N NET 1		Exercice N-1 NET 2	
Capital social ou individuel *		120		500	
Ecarts de réévaluation		124			
Réserve légale		126		50	
Réserves réglementées *		130			
Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants *)		131		132	
Report à nouveau		134		7 069	
Résultat de l'exercice		136		33 676	
Subventions d'investissement		137			
Provisions réglementées		140			
Total I		142		41 295	
Provisions pour risques et charges		144			
Total II		146			
Emprunts et dettes assimilées		156		19 093	
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		164			
Fournisseurs et comptes rattachés *		166		7 009	
Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :)		169		19 953	
Produits constatés d'avance		174			
Total III		176		46 055	
Total général (I + II + III)		180		87 350	
				83 207	
REVENUS		(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an		193	
(2) Dont créances à plus d'un an		197		(4) Dont dettes à plus d'un an	
(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs		199		72 400	
				(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	
				182	
				Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	
				184	

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

La société A.W.S.

SOCIÉTÉ PAR ACTIONS SIMPLIFIÉE UNIPERSONNELLE

Au capital social de 500,00 EUROS

Ayant son siège social sis au Place de Venosc – 38 520 LES DEUX ALPES

Immatriculée au RCS de GRENOBLE sous le numéro 518 598 636

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DU PRÉSIDENT EN DATE DU 7 MAI 2024

L'an 2024,
Le 07 Mai, à 14 heures,

Le Président de la SAS A.W.S, société par actions simplifiée unipersonnelle, au capital de 500,00 EUROS, dont le siège social est sis Place de Venosc – 38 520 LES DEUX ALPES, immatriculée au RCS de Grenoble sous le numéro 518 598 636 a pris les décisions relatives à l'ordre du jour suivant :

- Arrêté des comptes de l'exercice clos le 30 Septembre 2023 ;
- Affectation du résultat ;
- Fixation de la rémunération du Président ;
- Pouvoir en vue des formalités.

PREMIÈRE RÉOLUTION - APPROBATION DES COMPTES

Le Président procède à l'examen des comptes de l'exercice social clos le 30 Septembre 2023, de l'inventaire, du bilan, du compte de résultat et de l'annexe.

Les comptes annuels de l'exercice clos le 30 Septembre 2023 font apparaître un bénéfice de 33.676,00 EUROS.

DEUXIÈME RÉOLUTION - AFFECTATION DU RÉSULTAT

Le Président examine ensuite l'affectation du résultat et décide de proposer d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 33.676,00 EUROS de la manière suivante :

Origine :

- Résultat bénéficiaire de l'exercice : 33.676,00 EUROS.

Affectation :

Dividendes :

DISTRIBUTION DE DIVIDENDES BRUT	33.676,00 EUROS
CSG (17,2%)	5.792,27 EUROS
DISTRIBUTION DE DIVIDENDES NET	27.883,73 EUROS

À l'issue de la présente affectation, les comptes de capitaux propres s'établiront donc comme suit :

Capital social	500,00 €
Réserve légale	50,00 €
Réserve statutaire ou contractuelle	0 €
Réserve réglementée	0 €
Réserve facultative	0 €
Report à nouveau	7.069,00 €

TROISIÈME RÉOLUTION - POUVOIR EN VUE DES FORMALITÉS

Le Président et associée unique confère tous pouvoirs au porteur, soit d'un exemplaire original, soit d'un extrait ou d'une copie certifiée conformes du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes formalités légales et réglementaires.

Fait à LES DEUX ALPES, le 07 Mai 2024

Monsieur Michael Gimenez	
---------------------------------	---

La société A.W.S.

SOCIÉTÉ PAR ACTIONS SIMPLIFIÉE UNIPERSONNELLE

Au capital social de 500,00 EUROS

Ayant son siège social sis au Place de Venosc – 38 520 LES DEUX ALPES

Immatriculée au RCS de GRENOBLE sous le numéro 518 598 636

DEUXIÈME RÉOLUTION - AFFECTATION DU RÉSULTAT

Le Président examine ensuite l'affectation du résultat et décide de proposer d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 33.676,00 EUROS de la manière suivante :

Origine :

- Résultat bénéficiaire de l'exercice : 33.676,00 EUROS.

Affectation :

Dividendes :

DISTRIBUTION DE DIVIDENDES BRUT	33.676,00 EUROS
CSG (17,2%)	5.792,27 EUROS
DISTRIBUTION DE DIVIDENDES NET	27.883,73 EUROS

À l'issue de la présente affectation, les comptes de capitaux propres s'établiront donc comme suit :

Capital social	500,00 €
Réserve légale	50,00 €
Réserve statutaire ou contractuelle	0 €
Réserve réglementée	0 €
Réserve facultative	0 €
Report à nouveau	7.069,00 €

Fait à LES DEUX ALPES, le 07 Mai 2024

Monsieur Michael Gimenez	
--------------------------	--